

RELIGION & CARICATURES DE MAHOMET

LIBERTÉ D'EXPRESSION. LIBERTÉ DE CONSCIENCE. LAÏCITÉ. BLASPHEME.
INTÉGRISME. ISLAMISME. PROCÈS DES CARICATURES. ISLAMOPHOBIE.

Paru dans *Charlie Hebdo*,
n° 712, le 8 février 2006.

PISTES DE DISCUSSION :

- La représentation du prophète : un tabou pour tous les musulmans ?
- Quelles sont les limites à la liberté d'expression ?
- Pourquoi *Charlie Hebdo* est-il relaxé et Dieudonné condamné ?
- On peut rire de l'islam et des musulmans mais pas des juifs ?
- *Charlie Hebdo* est-il islamophobe ?

DESCRIPTION : QUE VOIT-ON SUR CE DESSIN ?

Le dessin est en rose et noir. Il représente un personnage portant une barbe, une tunique et un turban noirs. Il cache son visage et ses yeux avec ses deux mains. Il semble se lamenter. On aperçoit des larmes.

Le titre, en partie incorporé dans le turban du personnage, dit : « Mahomet débordé par les intégristes. » Le personnage déclare dans une bulle : « C'est dur d'être aimé par des cons... »

Le dessin est signé Cabu, assassiné en janvier 2015 par les frères Kouachi, et illustre la une d'un « numéro spécial » de l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*.

CONTEXTE : À QUOI LE DESSINATEUR FAIT-IL RÉFÉRENCE ?

Le 8 février 2006, date de parution de ce numéro spécial, l'affaire dite « des caricatures de Mahomet » est au cœur de l'actualité mondiale. Une affaire qui remonte à 2005 : il faut donc prendre le temps de la chronologie pour contextualiser ce dessin.

• En juillet 2005, l'écrivain danois Kåre Bluitgen ne trouve pas de dessinateur pour illustrer son ouvrage jeunesse sur la vie de Mahomet. Le meurtre du cinéaste Theo Van Gogh, décapité en pleine rue à la suite d'un court-métrage critiquant vertement l'islam, est dans tous les esprits : aucun dessinateur ne veut prendre le risque de représenter Mahomet. Pour dénoncer cette forme d'autocensure, le journal danois *Jyllands-Posten* lance un concours de dessins : « Dessinez Mahomet comme vous le voyez ».

• Le 30 septembre 2005, le journal danois publie douze dessins intitulés « Les visages de Mahomet ». Le 17 octobre de la même année, un journal égyptien publie les douze dessins sans qu'il n'y ait aucune réaction. Le 1^{er} décembre, huit des dessinateurs et cinq représentants de la communauté musulmane se rencontrent confidentiellement dans un climat pacifique.

• Le 2 décembre 2005, des extrémistes musulmans danois partent en tournée au Moyen-Orient avec quinze images, les douze caricatures publiées dans le *Jyllands-Posten* auxquelles ils ajoutent trois dessins outranciers récupérés sur un site d'extrême droite américain, représentant Mahomet en cochon, en pédophile et en zoophile. En quelques semaines, une vague de violence inouïe déferle sur le monde : appels au meurtre, relations diplomatiques rompues, ambassades incendiées. Au final : des dizaines de morts dans des manifestations de rues.

• Début février 2006, *France Soir* et *L'Express* publient les douze caricatures danoises. Le directeur du quotidien, Jacques Lefranc, est limogé par son actionnaire égyptien et celui de l'hebdomadaire, Denis Jeambar, prié de remettre sa démission.

• Dans ce contexte, la rédaction de *Charlie Hebdo*, par solidarité avec ses confrères et pour montrer que la France n'est pas un espace où le respect des dogmes religieux l'emporte sur la liberté d'expression, décide de reproduire les douze caricatures dans un numéro spécial.



© V. Cabut



Les 12 dessins danois publiés dans le *Jyllands-Posten*. Les 3 dessins issus d'un site d'extrême droite américain.

• Dans ce numéro spécial, on trouve :

- de nombreux articles reprenant la chronologie des faits et les raisons pour lesquelles l'hebdomadaire satirique publie ces caricatures : la défense de la liberté d'expression et du droit au blasphème.
- le Manifeste des libertés, un appel signé par plus de 2000 personnes de culture musulmane contre l'intégrisme islamiste et pour la laïcité.

Le numéro, tiré à 160 000 exemplaires, est rapidement épuisé, 500 000 exemplaires sont réimprimés. (Faire circuler le numéro dans son intégralité.)

INTERPRÉTATION : QUELLES SONT LES INTENTIONS DU DESSINATEUR ?

En France, le délit de blasphème n'existe pas.

Cabu traite du débat en cours qui agite la société : la question de la représentation du prophète. Comme tout dessinateur de presse, il porte un regard personnel sur l'actualité et nous donne son point de vue sur cette « affaire des caricatures ». Il représente le prophète Mahomet tel qu'il le voit : un personnage qui se « prend la tête » et se lamente au regard de la tournure qu'a prise dans le monde la publication de douze malheureux dessins.

Cabu titre son dessin « Mahomet débordé par les intégristes » et prend soin d'incorporer ce titre dans le turban, pour cibler explicitement les « intégristes » et pour qu'on ne puisse pas publier le dessin sans le texte.

• Qu'est-ce qu'un intégriste ?

Les intégristes existent dans toutes les religions. Ce sont des croyants qui, au nom de la tradition, se refusent à toute évolution, interprètent et appliquent les textes dits sacrés à la lettre, alors qu'ils ont été écrits par les hommes il y a des siècles dans des sociétés qui n'ont rien à voir avec celles d'aujourd'hui.

Les intégristes musulmans veulent un retour à l'islam tel qu'il était pratiqué à l'époque de Mahomet. Il s'agit de rejeter tous les changements apparus depuis la mort du prophète et de suivre le Coran de manière littérale. Libre à chacun de pratiquer la religion comme il l'entend. L'essentiel étant de ne pas imposer sa vision aux autres par la force. Or, une partie des intégristes musulmans sont des islamistes, voire des djihadistes, et instrumentalisent la religion à des fins politiques.

• Quelle est la différence entre l'islam et l'islamisme ?

L'islam est une religion pratiquée par les musulmans. L'islamisme n'est pas une religion, c'est une doctrine politique qui vise à installer l'islam comme religion d'État et qui s'appuie sur la religion pour prendre le pouvoir.

• Qu'est-ce que le djihadisme ?

Le djihadisme est une idéologie violente qui sème la terreur (attentats, prises d'otages, menaces) pour imposer sa vision d'un l'islam radical. Les musulmans en sont les premières victimes.

• Qui sont les « cons » ?

Ici, Mahomet est désespéré « d'être aimé » par les intégristes islamistes et les terroristes qui commettent des crimes en son nom, qualifiés de « cons » par le dessinateur. Celui qui lit ce dessin et pense que les « cons » sont les musulmans fait un amalgame car cela reviendrait à considérer que tous les musulmans sont des intégristes. Un amalgame que le dessinateur s'évertue justement à éviter avec son titre : Cabu dénonce les islamistes mais il ne vise pas les musulmans en tant que communauté de croyants.

En revanche, si le titre ne précisait pas « débordé par les intégristes », les « cons » seraient donc les musulmans : dès lors, ce dessin tomberait sous le coup de la loi pour incitation à la haine en raison d'une religion.

• Le dessinateur blasphème-t-il ?

Le blasphème, c'est la transgression d'un interdit religieux qui ne concerne que les croyants. Certes, en représentant Mahomet, le dessinateur transgresse un interdit religieux pour certains musulmans, mais il ne blasphème pas puisqu'il n'est pas croyant. En athée revendiqué, pour lui la religion est une idée, une opinion comme une autre, un mythe comme il en existe des milliers.

Par ce dessin, Cabu rappelle que les religions n'ont pas à jouir d'un statut à part, d'un traitement de faveur ou d'une exception qui les placerait hors du champ de la critique, du doute, du débat ou de la polémique.

• Peut-on rire des religions, des dogmes, des tabous et des interdits tout en respectant les croyants ?

Toutes les religions du monde interdisent ou prescrivent un nombre incalculable de règles. Si l'on respectait tous les dogmes et tous les interdits de toutes les religions, on ne pourrait tout simplement plus rien faire. La liberté de conscience, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire en Dieu, de pratiquer la confession de son choix et de pouvoir en changer. Le dessinateur vient donc réaffirmer son droit d'exercer sa liberté de conscience, son esprit critique et son humour face aux tabous religieux qui ne concernent que ceux qui y croient. Respecter un croyant, c'est lui laisser la liberté de croire et de pratiquer sa religion. Respecter un non-croyant, un athée ou un agnostique, c'est lui laisser la liberté de ne pas croire, de critiquer et de rire des religions, de railler et de dénoncer ceux qui les instrumentalisent. Ce qui est sacré pour l'un ne l'est pas pour l'autre. Une caricature qui ne désacralise pas n'en est pas une : de tout temps, la caricature est émancipatrice, elle agit sur les mentalités, secoue les idées reçues, pousse à réfléchir par soi-même et à exercer son esprit critique. Avec ce dessin, le dessinateur et la rédaction montrent leur solidarité avec le journal danois *Jyllands-Posten* et s'attaquent, au passage, à la lâcheté et à l'autocensure de ceux qui cèdent au chantage des intégristes plutôt que de défendre des principes essentiels à la démocratie : la liberté d'expression, la liberté de conscience et la laïcité.

PISTES DE DISCUSSION



Le prophète Mahomet, illustration d'un manuscrit ottoman du XVII^e siècle.

• La représentation du prophète: un tabou pour tous les musulmans ?

Cet interdit religieux varie selon les époques et selon les pays. Il existe des représentations du prophète produites en pays d'islam à partir du XIII^e et jusqu'au XIX^e siècle, notamment en Iran et en Irak, dans des miniatures illustrant des chroniques historiques, des textes littéraires ou des œuvres poétiques.

En 2009, à l'occasion de l'anniversaire d'une confrérie soufie (la Tarika Alawiya), son guide spirituel, le cheikh Bentounès, a édité un album avec de nombreuses miniatures persanes représentant le prophète Mahomet, en considérant que ces représentations faisaient partie du patrimoine de l'islam, et qu'il n'y avait pas toujours eu de consensus quant à l'interdiction de ce type de représentation.

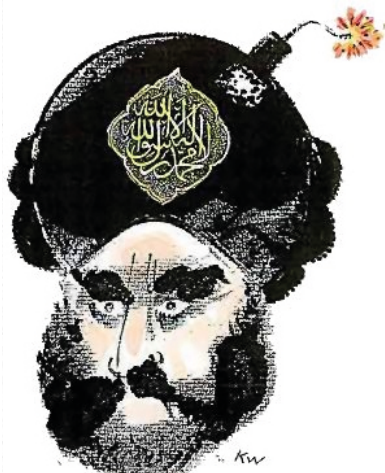
Par ailleurs, Soufiane Zitouni, professeur de philosophie au lycée musulman Averroès de Lille, avait vu dans cette une de *Cabu* un clin d'œil à un hadith (tradition prophétique islamique) racontant qu'un jour, un compagnon du prophète Mohamed surprend celui-ci en train de pleurer, et lui demande la raison de ces larmes qui lui fendent le cœur. Le Prophète lui répond alors entre deux sanglots :

« J'ai vu que dans le futur j'allais devoir témoigner contre ma propre communauté. »

Peut-être Cabu, sans le savoir, a-t-il relayé ce hadith en représentant ce prophète qui pleure entre ses mains.

• Quelles sont les limites à la liberté d'expression ?

Le procès dit « des caricatures ».



Fin 2006, *Charlie Hebdo* est assigné en justice par des organisations musulmanes dont l'UOIF, la Ligue islamique mondiale et la Mosquée de Paris, pour trois dessins : cette une de Cabu, le dessin danois représentant Mahomet avec une bombe dans le turban et celui le représentant planté sur un nuage et refoulant les kamikazes d'un « Arrêtez, nous n'avons plus de vierges ! ».

Ces dessins sont poursuivis pour « injure publique » et « discrimination à l'égard d'un groupe en fonction de sa religion ». En 2007, l'hebdomadaire est relaxé : en France, la jurisprudence protège le droit à l'excès, à l'outrance, à la satire. Et le délit de blasphème n'existe pas. Les limites à la liberté d'expression ne se déterminent pas en fonction de ce qui plaît ou déplaît à une personne ou à un groupe : la loi ne punit ni la critique des idées, des opinions ou des religions. La loi protège des personnes, pas des mythes : on peut rire des religions, de leurs dogmes et de leurs porte-parole, mais on ne peut pas appeler à la haine contre les croyants.

Si la liberté de conscience n'a aucune limite - on peut penser ce que l'on veut -, la liberté d'expression, elle, en a - on ne

peut pas écrire, publier ou dessiner ce que l'on veut. Ses principales limites relèvent de deux catégories : la diffamation et l'injure d'une part ; les propos appelant à la haine d'autre part, notamment l'apologie de crimes contre l'humanité, les propos antisémites, racistes, sexistes ou homophobes.

Si l'on se sent insulté ou blessé par un dessin, un article, une opinion, on saisit la justice.

• **Pourquoi *Charlie Hebdo* est-il relaxé et Dieudonné condamné ? On peut rire de l'islam et des musulmans mais pas des juifs ? Y a-t-il «deux poids deux mesures» ?**

Oui, on peut rire des juifs, comme dans le film *Rabbi Jacob* avec Louis de Funès. On peut rire de la Shoah, comme c'est le cas dans *La vie est belle* de Roberto Benigni, qui se déroule dans un camp d'extermination, et on peut rire de l'antisémitisme, comme dans *OSS 117 - Rio ne répond plus*, avec Jean Dujardin, qui multiplie les poncifs antisémites pour mieux les tourner en dérision et les dénoncer. En revanche, les propos de Dieudonné relèvent de l'antisémitisme le plus grossier. Quand il déclare dans *Le Journal du dimanche* : «Les Juifs sont d'anciens négriers reconvertis dans la finance, le spectacle et maintenant l'action terroriste», ce sont des allégations qui visent clairement un groupe en raison de son appartenance sociale et religieuse. Pour ces propos-là et bien d'autres, Dieudonné a été condamné, car c'est une incitation à la haine raciale. De la même manière, quand il fait monter le négationniste Robert Faurisson sur scène pour le faire applaudir ou quand il salue la «soif de vérité» de ce dernier, il fait l'apologie du négationnisme. Or le négationnisme de l'Holocauste comme de tout autre génocide est puni par la loi, parce que dans ce cas, on ne s'attaque pas à une idée, à une opinion ou à une croyance, le judaïsme par exemple, mais on vise une réalité historique, à savoir l'extermination de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Enfin, l'incitation à la haine envers les musulmans est, bien sûr, sanctionnée par la justice. Par exemple, Éric Zemmour est régulièrement condamné pour provocation à la haine raciale, comme la fois où il avait affirmé que la France vivait «une invasion», et que, «dans d'innombrables banlieues françaises où de nombreuses jeunes filles sont voilées», se jouait une «lutte pour islamiser un territoire», «un djihad». Le journal *Valeurs actuelles* a été condamné pour sa couverture clairement raciste du 26 septembre 2013 illustrant une femme voilée et titrée «L'invasion qu'on nous cache». Et *Charlie Hebdo* a également fait condamner Brice Hortefeux en 2009 pour incitation à la haine des musulmans suite à ces propos : «Quand il y en a un ça va, c'est quand il y en a plusieurs que ça peut poser problème.» Il ne faut pas confondre la critiques des idées ou des religions avec la critique des identités et des croyants.

Pour sa part, *Charlie Hebdo* a eu de nombreux procès avec les intégristes chrétiens et l'AGRIF. L'hebdomadaire a été relaxé la plupart du temps, il a, parfois, été condamné pour injures, mais jamais pour incitation à la haine raciale.

• ***Charlie Hebdo* est-il islamophobe et/ou obsédé par l'islam ?**

Le Monde a réalisé une étude des thèmes des unes de *Charlie Hebdo* de 2005 à 2015. Et le verdict du quotidien est sans appel : «Non, *Charlie Hebdo* n'est pas obsédé par l'islam.» Le journal satirique brocarde avant tout les personnalités politiques et médiatiques. Et raille beaucoup plus les chrétiens que les musulmans.

Sur 523 unes, deux tiers concernent le domaine de la politique. En quatrième position, derrière l'actualité économique et sociale et l'actualité culturelle et sportive, la religion est abordée dans 38 couvertures. Parmi celles-ci, plus de la moitié sont consacrées à la religion catholique, et 7 à l'islam, soit 1,3 % du total.



Graphique paru dans *Le Monde*, le 24 février 2015.



Pour aller plus loin, voir les documentaires :

- *Charlie 712, histoire d'une couverture*, consacré à la préparation du numéro spécial de *Charlie Hebdo* avec la une de Cabu, en 2006. Réalisé par Philippe Picard et Jérôme Lambert (2015, 50 mn).
- *C'est dur d'être aimé par des cons*, consacré au procès de 2007 contre *Charlie Hebdo*. Réalisé par Daniel Leconte (2008, 1h48).

